Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260219-DELIB2026_013-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLÉDÉLIAC

Nombre de conseillers
- en exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 15
- Absent : 1
Date convocation : 11.02.2026
Date affichage : 11.02.2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Michel VIMONT, Maire.

Présents : M. VIMONT Michel, Maire, M. OREAL Sylvain, Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline, M. LE BELLEGUY Serge, Adjoints.
M. ANDRIEUX Claude, Mme LELIONNAIS Catherine, Mme MOISAN Annie, Mme BORNIER-FEAT Fabienne, Mme LEVEQUE Mélinda, M. PENHARD Yohan, M. HINGANT Pierre, M. VANDENBOSSCHE Sylvain, M. TARDY Christian, M. BEAUREPAIRE Olivier.

Absent excusé : M. SIMON Ludovic qui donne procuration à M. TARDY Christian

Secrétaire de séance : Mme LEVEQUE Mélinda

DELIBERATION N°2026-013

OBJET : Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions ci-dessous :

¤ Associations communales

	Décision du conseil
A.E.P. Ecole Publique - Fournitures scolaires (101 élèves x 58 €)	5 858 €
Amicale laïque	270 €
Amicale des chasseurs (rappel 1.50€ par membre) – 60 membres	90 €
Amicale des employés communaux	350 €
AWAR BONYOLO	150 €
Amicale des boulistes plédéliacaise (30 membres)	45 €
Aviron Club de Tournemine	2 495 €
Hunaudaye Tonic	1 033 €
US la Hunaudaye	2 634 €

¤ *Autres associations*

	Décision du conseil
ADMR Penthièvre Arguenon	50 €
La ligue contre le cancer – St Brieuc	100 €

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260219-DELIB2026_013-DE

Restos du cœur. St-Brieuc	100 €
Association départementale de protection civile	25 €
Secours catholique	30 €
Amicale des Pompiers de Jugon	200 €
MFR Plérin (3 jeunes)	90 €
MFR Loudéac (2 jeunes)	60 €
Association Quatre Vaulx – les Mouettes (2 jeunes)	60 €

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire	**Le secrétaire de séance**
VIMONT Michel	LEVEQUE Mélinda

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site